Règlement du concours photos : Le Polar et la mer 2027

Article 1 : Organisation du concours

L'association Festival Photo La mer en partage et l'association Le Goéland Masqué organisent conjointement le concours photo Le Polar et la mer 2027. Les participants sont invités à illustrer les trois titres suivants. Chaque personne peut envoyer une photographie par titre, soit trois photographies maximum :

- Le Secret de l'Espadon (Blake et Mortimer), d'Edgar P. Jacobs
- Les Disparus du phare (roman policier de Peter May)
- Dossier Océan (roman jeunesse de Claudine Aubrun)

Les dates importantes

- Ouverture du concours le 10 novembre 2026
- Clôture du concours le 5 janvier 2027 à minuit
- Résultats : au plus tard le 31 mars 2027

Article 2 : Conditions de participation

Le concours photo est réservé aux photographes amateurs, adultes et mineurs. Pour les mineurs, l'accord du représentant légal est obligatoire.

Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

Chaque participant doit remplir et signer le bulletin de participation. La signature du bulletin et l'envoi des photographies valent acceptation du présent règlement dans son intégralité.

En participant au concours, chaque participant.e certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur.e de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales.

Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables doit être accompagnée de leur autorisation écrite (annexe 2). Pour une personne mineure, l'autorisation doit être signée par son représentant légal.

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Article 3 : Les conditions techniques du cliché

Critères :

- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web, etc.
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours
- Une photographie par titre, soit trois photographies maximum par personne.
- Format des photographies : un fichier JPG de 12 millions de pixels minimum
- Nom des fichiers : nom et prénom du photographe, suivis de la catégorie BD, Polar ou Jeunesse. Exemples : Dupont_Jean_BD.jpg ; Dupont_Jean_Polar.jpg ; Dupont_Jean_Jeunesse.jpg.

Article 4 : Utilisation des photographies

Chaque participant.e s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

Les organisateurs pourront utiliser gratuitement le nom du photographe et ses photographies pour les expositions prévues dans le cadre du concours et pour la communication qui lui est liée (presse, sites internet et réseaux sociaux), sans limitation de durée. Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

Article 5 : Lauréats et prix

Le jury, composé à parité de 3 membres de chacune des deux associations, choisit 1 photographie par sujet (BD, Polar ou Jeunesse).

Les lauréats verront leur(s) cliché(s) exposés pendant le Festival Le Goéland masqué du 15 au 17 mai 2027 à Penmarch, puis pendant tout l'été 2027 au Festival photo La mer en Partage, jusqu'à fin septembre.

Les participants seront informés des résultats au plus tard le 31 mars 2027.

Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et/ou les qualités esthétiques des clichés.

Article 6 : Calendrier et adresse

Inscription et dépôt des photos jusqu'au 5/01/2027 minuit.

Résultats communiqués au plus tard le 31 mars 2027.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

concoursphoto.fhmgm@gmail.com

Article 7 : Informatique et liberté

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune

communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 8 : Litiges et différends

La participation au Concours implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, règles de déontologie ainsi que lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la communication des résultats du concours.

Pour le concours, le président du jury

René-Claude DANIEL

BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos – Le Polar et la mer 2027

Comment participer ?

Chaque participant peut envoyer une photographie par titre (BD, roman policier ou roman jeunesse), soit trois photographies maximum.

Nom :

Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

Je déclare participer au concours photos Le Polar et la mer 2027. Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Pour chaque photographie, indiquez le titre illustré : Le Secret de l'Espadon / Les Disparus du phare / Dossier Océan. Vous pouvez ajouter un commentaire (lieu, date de prise de vue, circonstances).

A ……

Le ……

Signature des parents, si nécessaire, avec la mention "Bon pour accord",

sinon signature du /de la participant.e.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables doit être accompagnée de leur autorisation écrite (annexe 2). Pour une personne mineure, l'autorisation doit être signée par son représentant légal.

Je soussigné(e) …… accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (expositions, presse, sites internet et réseaux sociaux) Le Polar et la mer 2027 sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A……

le……

Signature + mention Lu et approuvé

Ressources et contacts

pour le concours : concoursphoto.fhmgm@gmail.com

Contacts Festival Photo La mer en partage

Sylvie Setier, vice-présidente

René-Claude Daniel, président

Réseaux sociaux

https://www.instagram.com/lamerenpartage
https://www.facebook.com/lamerenpartage

Site internet

https://www.lamerenpartage.bzh

Contacts Goéland Masqué

Michel Caillat, secrétaire

Fabienne Regnaut, responsable de la communication

Réseaux sociaux :

https://www.facebook.com/goelandmasque29

https://www.instagram.com/goelandmasque/

Site internet :

https://goelandmasque.fr/